

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 50/1959 (1959)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

Fribourg

Renouant avec une tradition qui avait été mise en veilleuse depuis 1946, la Direction de l'instruction publique a organisé durant l'été deux semaines d'études pédagogiques — on les appelait autrefois d'une manière quelque peu militaire « cours de répétition » — réunissant tous les instituteurs de langue française du canton. Elles eurent lieu dans les nouveaux bâtiments de l'Ecole Normale où jeunes et vieux retrouvèrent, certains des lieux familiers, tous « l'enchantement des anciens souvenirs ».

Trois ou quatre conférences étaient prévues chaque jour sur des thèmes actuels. En voici quelques titres : « Instruction-éducation, que faut-il choisir ? — L'utilisation du nouveau manuel de géographie. — Le régent dans sa commune. — Le régent dans sa paroisse. — Où en sommes-nous par rapport à l'école active ? — Le caractère de l'écolier jusqu'à 12 ans. — Problèmes caractériels des adolescents, etc. » Après chaque conférence, les instituteurs se réunissaient par groupes en « carrefours » où étaient débattus les problèmes soulevés par les orateurs. Le résultat de ces discussions a été rédigé sous forme de propositions, projets, voire résolutions qui sont la preuve de l'intérêt porté par le corps enseignant à cette expérience dont on peut affirmer qu'elle a pleinement réussi, grâce à l'esprit de compréhension mutuelle et d'enthousiasme des instituteurs, grâce aussi au talent des conférenciers et particulièrement de M. le Chanoine Barbey qui assumait la tâche délicate de présider les deux cours. La Direction de l'instruction publique étudiera durant l'hiver prochain les propositions qui lui ont été faites. Elle organisera, d'autre part, des semaines analogues en 1960 qui seront réservées, cette fois, aux institutrices de langue française, puis à tout le corps enseignant de langue allemande.

* * *

Les membres du corps enseignant sont organisés en deux associations : l'une, l'Association du corps enseignant primaire et secondaire, s'occupe des intérêts matériels de ses membres, l'autre, la Société d'éducation, ne traite que de programmes, d'organisation scolaire et de problèmes pédagogiques. On a dit dans une précédente chronique qu'une partie du corps enseignant souhaitait étendre l'activité de la société dans le sens d'une plus large collaboration avec les milieux

laïcs (parents, autorités). Aussi, chaque arrondissement scolaire avait élu des comités chargés de préparer un projet de révision des statuts de la société. Ce printemps, les différents projets furent confrontés par les soins de la Direction de l'instruction publique qui en fit un synoptique que la conférence des inspecteurs, après de longs débats, condensa en un unique texte de synthèse destiné à être soumis à la ratification de l'assemblée générale prévue cet automne. Il serait trop long de détailler ici le contenu de ces nouveaux statuts. On se contentera de relever qu'ils sont conçus dans le sens de la coopération la plus étendue avec les milieux étrangers à l'école, mais intéressés par elle. L'avenir dira dans quelle mesure cette politique de la main tendue peut atteindre les résultats qu'on en espère.

* * *

Faisant suite à la nouvelle carte de géographie du canton, puis à « Terre de Fribourg », manuel pour les cours moyens et supérieurs des écoles primaires, un nouveau volume a été introduit l'automne passé dans les classes : « Géographie de la Suisse », destiné aux cours supérieurs primaires et aux classes secondaires inférieures. Son auteur, M. le chanoine Pfulg, qui travailla avec une équipe de maîtres, l'intitule modestement « une mise au point et une refonte » du manuel élaboré il y a 25 ans par M. Gaston Michel, professeur au Collège. Cette mise au point apparaît en tout cas comme une renaissance, car la présentation du manuel avec ses couleurs gaies, ses photographies, ses illustrations à la fois instructives et amusantes, est une invitation au voyage. Le manuel, outre la géographie plus détaillée de chaque canton, contient un bref chapitre sur l'Europe et le monde, sommaire de ce qu'un élève parvenu au terme des études primaires doit connaître.

Après « Géographie de la Suisse », c'est « Histoire de la Suisse » qui sera introduit cet automne dans les classes secondaires, et éventuellement primaires supérieures du canton. Le volume, œuvre de M. le chanoine Pfulg, est actuellement sous presse, après avoir été passé au crible par une pléiade d'historiens, de pédagogues et de théologiens catholiques et réformés. On aura l'occasion d'en parler l'année prochaine. Mais on relèvera immédiatement avec plaisir qu'« Histoire de la Suisse » sera le manuel officiel des deux cantons de Fribourg et du Valais. Ceci est donc la preuve que les frontières cantonales de notre pays ne sont pas totalement hermétiques et qu'il arrive parfois que les distances spirituelles ne soient pas plus grandes que les distances kilométriques.

* * *

Le nouveau Règlement des Ecoles ménagères auquel la chronique de 1958 consacrait quelques lignes est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Sur le plan administratif, il innove en ce sens que les frais de traitement du corps enseignant ne sont plus exclusivement à la charge de l'Etat, mais que les communes y participent à 50 % après déduction de la subvention fédérale. Le nouveau Règlement précise, d'autre part, différentes questions de répartition des dépenses intercommunales (il y a dans le canton 61 écoles ménagères pour 284 communes). Sur le plan strictement pédagogique, on a eu l'occasion de

relever qu'il généralisait l'obligation de fréquenter l'école ménagère pour toutes les jeunes filles du canton âgées de 15 à 19 ans. L'application de cette disposition amènera les écoles supérieures à prévoir un cours ménager dans leur programme, ce qu'elles ne faisaient pas jusqu'ici. Or, les cours ménagers comprennent environ 90 jours effectifs de classe, soit quelque 800 heures. Même en admettant une formule accélérée pour les jeunes filles poursuivant leurs études (car il convient de tenir compte de leur degré plus avancé de formation), il s'agit de l'introduction non pas d'une branche, mais d'un enseignement cohérent et complet qui ne peut trouver sa place dans un programme ordinaire déjà bien rempli. Il faut donc s'attendre sans doute à ce que les établissements intéressés donnent suite à l'obligation en organisant des cours ménagers de vacances durant l'été.

Mentionnons encore dans ce paragraphe consacré aux Ecoles ménagères que M^{me} François Rodi, maîtresse à l'Ecole secondaire des jeunes filles, a été nommée inspectrice en remplacement de M^{lle} Hertig. D'autre part, M^{lle} Jeanne Plancherel, chef de service, a pris sa retraite après une longue et fructueuse carrière consacrée au développement de l'enseignement ménager dans le canton. Si cet enseignement a passé dans les mœurs et s'il a pris le degré d'importance qu'on lui connaît, c'est en bonne partie à ses efforts qu'on le doit. Le remplacement de la démissionnaire a été opéré sous la forme d'un regroupement des tâches au sein de la Direction de l'Instruction publique, sans engagement nouveau.

L'Ecole normale ménagère, agrandie et modernisée, a été inaugurée officiellement au début de l'année scolaire. Elle pourra recevoir désormais 60 à 70 élèves, réparties en trois cours : ménager, normal et cours d'aides familiales.

* * *

A part les problèmes habituels de dédoublement de locaux surchargés et de mutations dans le corps enseignant, le chroniqueur n'aperçoit pas de faits saillants dans l'histoire des écoles secondaires fribourgeoises. Une remarque cependant : on sait que l'autonomie est grande dans les écoles de ce degré et que programmes et manuels peuvent différer d'une école à l'autre. Cette autonomie a ses avantages ; elle permet à chaque établissement de mieux correspondre aux besoins régionaux. Elle a aussi ses désavantages : difficulté de passage au même degré ou au degré supérieur ; appréciation malaisée du niveau réel de chaque école, etc. Aussi est-il question de confronter les différents programmes et d'établir un commun dénominateur qui deviendrait le programme officiel de l'école secondaire fribourgeoise. La question sera probablement examinée par une commission ad hoc au cours de l'année 1960. Une prochaine chronique pourra sans doute renseigner les lecteurs des Etudes sur ses conclusions.

* * *

Les jardins de l'Ecole normale ont enfin retrouvé leur calme après trois ans de bouleversement, et les grands arbres qui l'ombragent leur majestueuse sérénité : les trois bâtiments prévus en 1956 sont actuellement tous à la disposition des élèves et ils ont été inaugurés solennellement le 4 juillet dernier. Mais, en automne 1958/59 déjà, pour la

première fois depuis que l'école est à Fribourg, il avait été possible de dépasser le chiffre de 40 à 45 élèves imposé par l'exiguïté des locaux, et, avec 3 classes au lieu de 2, d'accueillir 64 élèves. Cet effectif n'est évidemment pas le maximum prévu, car ce n'est qu'en automne 1962 que cinq années se trouveront en même temps à l'école où 80 places sont à disposition.

Il n'est pas inutile de préciser à ce propos, car on confond souvent dans le grand public pénurie d'instituteurs avec pénurie de candidats à l'enseignement, que l'Ecole normale n'a aucune peine à remplir ses classes. Elle est une « école à concours » en ce sens qu'un chiffre fixé d'avance limite le nombre des élèves qui seront admis sur la base des résultats de leurs examens d'entrée, même si d'autres candidats ont obtenu une moyenne suffisante à ceux-ci.

Le passage du rythme de 4 ans à celui de 5, l'organisation d'une nouvelle classe et l'introduction de nouvelles branches ont entraîné un regroupement des tâches et une autre distribution de celles-ci ; l'un ou l'autre changement sont, en outre, intervenus dans le corps enseignant parmi lesquels on mentionnera la retraite de M. Kathriner, après 40 ans d'enseignement de la musique. Il est remplacé par MM. Piccand, Chenaux et Kolly. Enfin, M. le chanoine Barbey, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, a bien voulu accepter de revenir trois jours par semaine dans une école qu'il n'avait jamais tout à fait quittée, au moins en pensée, pour y assumer la responsabilité de la formation pédagogique des futurs instituteurs.

Pour tenir compte de l'introduction du programme de 5 ans à l'Ecole normale des instituteurs, la section normale de l'Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg (qui est le seul établissement officiel préparant les jeunes filles au brevet primaire) a prolongé d'un an la durée des études. Il est vraisemblable de prévoir que l'on n'en restera pas là, et que les écoles normales privées suivront le mouvement en s'alignant sur les écoles officielles.

En juillet dernier, 26 nouveaux instituteurs et 34 institutrices ont obtenu leur brevet d'enseignement primaire. Ils n'auront sans doute pas de peine à trouver un engagement, car s'il n'y a pas véritable pénurie d'enseignants, la demande tend partout à dépasser l'offre, surtout dans la partie allemande et réformée du canton.

* * *

Le nombre des élèves du Technicum continue à augmenter puisqu'il passe de 558 l'an dernier, à 591 en 1958/59. Cette abondance, réjouissante pour l'économie future de notre pays, place le Directeur du Technicum devant les problèmes de locaux et d'équipement que l'on imagine. Il y a 3 ans seulement, le Grand Conseil avait voté l'agrandissement du laboratoire et des ateliers de l'école de mécanique. Aujourd'hui ce sont les ateliers formant les apprentis mécaniciens et mécaniciens-électriciens qui se révèlent insuffisants à recevoir tous les candidats aptes à s'y former : 125 élèves se sont présentés aux examens d'entrée ; malgré la sévérité du tri opéré parmi eux, 79 ont été considérés comme suffisants. Or le nombre de places disponibles s'élève à 50. Afin de ne pas prendre la grave décision de stopper la carrière des 29 élèves en surplus, le Conseil d'Etat s'efforce actuellement de pallier la difficulté. S'il est

vraisemblablement possible de trouver pour l'immédiat une solution de fortune, il ne paraît pas que l'on puisse reculer devant l'impérieuse nécessité de construire à nouveau. La question est à l'étude.

* * *

Du rapport que M. le chanoine Cantin, recteur, a présenté à la séance finale du Collège Saint-Michel, on tirera quelques remarques sur la vie de cet établissement durant l'année écoulée :

L'organisation des études n'y a pas subi de changements importants. Cependant l'enseignement des mathématiques a été développé au lycée par l'adjonction d'une heure en section latin-grec et de deux heures en section latin-sciences. Au Gymnase, dès la 4^e année, l'étude de la géométrie et celle de l'algèbre sont désormais menées parallèlement. L'Ecole de commerce a vu la naissance d'une classe nouvelle en section administrative, de deux trimestres (octobre à Pâques), qui fait suite à la classe administrative de 2^e supérieure. Elle est destinée aux élèves préparant les examens des postes, chemins de fer et douanes. La première expérience fut heureuse puisque sur treize élèves que comptait cette classe, onze ont réussi leurs examens.

M. Gaston Gaudard, secrétaire-comptable du Collège a été nommé professeur ; il enseigne principalement la géographie et l'économie, branches correspondant à sa formation universitaire. M. Joseph Biemann, qui avait déjà enseigné au Collège de 1927 à 1943 pour ensuite devenir le maître principal de la section allemande de l'Ecole normale, a repris le chemin du Collège afin d'y remplacer M. Hans Wicki, démissionnaire.

L'affluence des élèves est un leitmotiv qui réapparaît à toutes les pages de cette chronique ; on rappellera cependant, car c'est un des soucis principaux du recteur, que les collégiens atteignent en 1958/59 le chiffre de 1220, soit une augmentation de plus de 200 en quatre ans. D'aucuns voudraient notamment que l'on aggrave les conditions d'admission des examens d'entrée. M. le Recteur démontre, dans son rapport, qu'en automne 1958, 25 à 50 % des candidats qui se présentaient en première année furent refusés. C'est aussi en moyenne le 50 % des élèves et davantage qui sont éliminés par les exigences de la promotion ou qui abandonnent au cours du gymnase ; 20 à 30 % seulement des collégiens entrés en première y finissent leurs études dans le temps normal. Quant à ceux qui voudraient, pour des raisons financières, limiter l'accès au Collège aux seuls Fribourgeois, il est aisé de leur démontrer, que même si l'on ne place la question que sur le strict plan économique, il s'agirait là d'une bien mauvaise affaire. Ceci constaté, il faut ajouter que le Collège faillirait à sa mission traditionnelle s'il n'était pas largement ouvert à tous ceux qui sont capables d'y mener leurs études à bien.

* * *

A l'Université, le Recteur en charge, M. Joseph Kaelin, continue la seconde année de son règne. Son successeur que les statuts récemment révisés nomment « rector designatus » a été choisi en la personne de Mgr Xavier de Hornstein, professeur de théologie pastorale. Il entrera en charge en automne 1960. Dans les décanats, Le R.P. Groner OP, professeur de morale, succède au R.P. Stirnimann comme doyen de la Faculté

de théologie ; M. Willy Büchi, professeur d'économie nationale à M. Jean Darbellay, comme doyen de la Faculté de droit ; M. Oscar Vasella, professeur d'histoire, à M. Georges de Plinval, comme doyen de la Faculté des lettres ; M. Jean Tercier, professeur de géologie, à M. Giovannini, comme doyen de la Faculté des sciences.

Comme à l'École normale et au Technicum, le principal souci de l'Université est actuellement celui de l'architecte, sinon tout d'abord du financier : pour maintenir la Faculté des sciences au niveau indispensable du développement moderne des sciences exactes, pour pouvoir aussi y recevoir des étudiants dont le nombre ne cesse d'augmenter, la décision a été prise par le Conseil d'Etat de construire de nouveaux bâtiments sur le terrain réservé à cet effet à Pérolles. Une « Fondation pour la construction des nouveaux bâtiments de la Faculté des sciences » a été constituée, à laquelle appartiennent l'Etat et la ville de Fribourg, le Conseil de l'Université et l'Association des Amis de l'Université. La Fondation s'occupe de réunir les fonds nécessaires, d'ouvrir les concours entre architectes, et de mener à bien l'œuvre envisagée. Celle-ci sera ensuite remise en propriété à l'Etat, terminée et libre de charges. Il s'agit, en bref, de constructions servant à abriter les instituts de physique, mathématiques, physiologie, chimie-physiologique, ainsi que les locaux du décanat et la conciergerie. On pense que les nouvelles installations pourront être inaugurées en 1962. A ce moment-là, les instituts demeurant dans les anciens bâtiments de la Faculté profiteront du déménagement des instituts précités pour occuper leurs locaux et gagner un espace vital qui actuellement leur fait de plus en plus cruellement défaut.

Le coût des nouvelles constructions, de leur équipement et de l'aménagement des locaux devenus libres dans l'ancien bâtiment se monte approximativement à six millions de francs. Sur cette somme, l'Etat effectuera un versement d'un million prélevé sur la réalisation de divers fonds universitaires, et sur celle des domaines légués à l'Université par feu le professeur Pierre Aeby. Le reste de la somme sera couvert par des dons du Conseil de l'Université, des amis de l'Université et par un emprunt. Le service de la dette sera assumé conjointement par les membres de la Fondation.

L'Université a été, comme chaque année, le cadre de nombreuses manifestations scientifiques ou culturelles, contribuant ainsi à entretenir la vitalité et le dynamisme intellectuels d'une ville qui, laissée à elle-même, oublierait peut-être qu'elle est une « capitale ». Parmi ces manifestations, on signalera les cours de vacances organisés par les instituts de pédagogie et de pédagogie curative : cours de pédo-audiologie en automne 1958, où les participants apprirent de spécialistes l'art de l'éducation de l'ouïe ; cours sur la réintégration de l'invalidé dans la communauté en juillet dernier. Cet été également, l'« Union catholique italienne des maîtres de l'enseignement secondaire » vint tenir à l'Université une réunion d'études d'une semaine consacrée particulièrement au problème de l'instruction civique en regard de la jeunesse italienne parvenue tout récemment à la démocratie. Les locaux de l'Université abritèrent à la même époque une exposition de la jeune peinture espagnole que Fribourg avait le privilège d'accueillir immédiatement après Barcelone et la biennale de Venise.

Paul ESSEIVA.